AR Prefecture
079-257902205-20230710-2023BU0710AF7-DE
Reçu le 20/07/2023

Parc naturel régional du Marais poitevin
Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 10 juillet 2023

Date de publication : 20/07/2023	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 27/06/2023	Nombre de délégués présents ou *représentés* : 15 Votes : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 10 juillet 2023, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Coulon (79) sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :
Pascal DUFORESTEL
Guillaume RIOU (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :
Philippe BARRE

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :
Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :
Arnaud CHARPENTIER
Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :
Didier TAUPIN (pouvoir à Jean-Pierre SERVANT)
Stéphane COUTTIER

Au titre des communes des Deux-Sèvres :
Elmano MARTINS
Catherine TROMAS

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :
Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres :
Anne-Sophie GUICHET (pouvoir à Elmano MARTINS)

Au titre des communes de Vendée :
Bernard BORDET

Au titre des EPCI de Vendée :
Gilles BOUTEILLER (pouvoir à Stéphane GUILLON)

Demandes de financement pour la réalisation de travaux sur la Pointe de l'Aiguillon dans le cadre d'un contrat Natura 2000

AR Prefecture

079-257902205-20230710-2023BU0710AF7-DE
Reçu le 20/07/2023

Demandes de financement pour la réalisation de travaux
Sur la pointe de l'Aiguillon dans le cadre d'un contrat Natura 2000

Contexte

Le Parc intervient sur le site de la Pointe de l'Aiguillon pour réaliser des travaux de valorisation écologique, en partenariat avec les services de l'Etat (sur le domaine public maritime) et avec les conservateurs de la réserve de la Baie de l'Aiguillon. Ces dernières années, ils ont été financés dans le cadre du LIFE de la Baie de l'Aiguillon.
En 2023, le Parc propose de réaliser une nouvelle phase visant à conforter les ganivelles et les couloirs qui limitent l'accès aux secteurs à protéger.

Le budget de 8 105 € serait financé dans le cadre des contrats Natura 2000 de la façon suivante : Région des Pays de la Loire 47 %, Fonds FEADER 53%.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau d'autoriser le Président à solliciter les demandes de financement précisées ci-dessus et à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT

Pascal DUFORESTEL